

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE D'AVIS SUR LA CONFORMITÉ RÈGLEMENT N°329

### À TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le *Règlement n°329 modifiant le règlement de zonage n°265 relativement aux usages industriels et commerciaux, ainsi que les plans de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant.*

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du Règlement numéro 329 au plan d'urbanisme. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec  
10, rue Pierre-Olivier Chauveau  
Mezzanine, aile Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du Règlement 329 au plan d'urbanisme.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement est également disponible sur le site Web de la Municipalité.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 11<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un.**



Martin Turgeon

.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures de l'après-midi, le onzième jour de février 2021.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce onzième jour de février deux mille vingt-et-un.



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier